

PRETS EPARGNE LOGEMENT (PEL - CEL).

Nature de l'aide	Prêts consentis au terme d'une épargne préalable sur un livret (compte épargne-logement ou un plan épargne-logement).
Bénéficiaire	Etre titulaire d'un plan ou d'un compte Epargne Logement.
Bâtiment	Résidence principale du locataire.
Nature des travaux	Travaux d'agrandissement, de division d'un logement existant, de travaux de modernisation, d'assainissement à l'exclusion de travaux de menu entretien. Liste fixée par arrêté du 15/3//76.
Montant du prêt	Il dépend du montant des intérêts acquis et de la durée du prêt. Les taux sont variables selon la date d'ouverture du plan ou du compte.
Où s'adresser :	Banques auprès desquelles le plan et / ou le livret ou compte épargne logement ont été souscrits.

Mise à jour : octobre 2007.